

# LE FIGARO

Jean-Marie  
Le Méné

## Les dessous de la recherche sur l'embryon

Le président de la Fondation Jérôme-Lejeune réagit au projet de loi de bioéthique qui a été récemment présenté en Conseil des ministres.

**L**e dernier coup d'éclat de Geron, société américaine experte en exploitation commerciale et médiatique des recherches sur l'embryon humain, annonçant le lancement du premier essai clinique à partir de cellules souches embryonnaires humaines, pourrait bien avoir ouvert la bataille sur le sujet en France.

À la veille de la révision de la loi de bioéthique, où en est-on ? Exactement dans la situation anticipée par le législateur en 2004 ! Le Parlement rappelait alors sans ambiguïté l'interdiction des recherches sur l'embryon humain. Il autorisait néanmoins des dérogations à cet interdit, sous certaines conditions (la nécessité de progrès thérapeutiques majeurs et l'absence de méthode alternative). Et ce de manière temporaire : ce système dérogatoire devenait de fait caduc dès qu'une alternative à la recherche sur l'embryon se présentait. Or, en 2010, nous sommes précisément dans cette situation : ces alternatives existent.

Aucune des perspectives brandies devant l'opinion publique, que ce soit en médecine régénérative, en thérapie cellulaire ou pour les besoins de l'industrie

pharmaceutique, ne nécessite le recours aux cellules souches embryonnaires humaines.

**D'**abord, sur le plan thérapeutique : tous les progrès cliniques enregistrés depuis des années par la communauté internationale dans le champ des cellules souches l'ont été grâce à des cellules souches d'origine non embryonnaire. Ce sont ces progrès qui ouvrent des horizons prometteurs pour développer des thérapies cellulaires innovantes. Par ailleurs, dans le domaine de la recherche fondamentale, plusieurs personnalités ont rappelé, devant la mission d'information parlementaire, que les lois de l'embryologie étant universelles, les études sur les cellules embryonnaires animales étaient suffisantes pour explorer les phénomènes de différenciation et de pluripotence cellulaires. Enfin, la découverte en 2006 des cellules souches reprogrammées ou induites (iPS), saluée à travers le monde comme une révolution biologique, constitue depuis lors une voie privilégiée pour modéliser les pathologies humaines et fournir à l'industrie pharmaceutique le matériel nécessaire aux tests qu'elle doit mener sur des molécules.

Force est de reconnaître qu'il n'y a jamais eu moins de raison qu'aujourd'hui de

déroger à l'obligation légale de respecter l'embryon humain. Il reste à comprendre l'avidité pour des recherches - sans fondement scientifique - sur ces cellules issues de la destruction d'embryons humains. L'explication résiderait-elle dans une posture matérialiste tenant pour indifférente l'origine des cellules, et prenant le risque de tuer l'homme dans

« **En raison de la priorité donnée à la recherche sur l'embryon, notre pays a déjà accumulé du retard dans les recherches sur les cellules souches adultes ou reprogrammées** »

l'embryon ? Ou dans la précipitation à rentabiliser des investissements douteux ?

Visiblement, le gouvernement n'a pas eu accès à une telle analyse. Le projet de loi bioéthique qu'il vient de rendre public marque une rupture. Il affaiblit considérablement les conditions pour déroger au principe de protection, alors même qu'il n'y a plus aucun prétexte valable pour admettre de telles dérogations. Ce choix est grave. En raison

de l'orientation libérale de 2004 qui donne la priorité la recherche sur l'embryon, notre pays a déjà accumulé du retard dans les recherches sur les cellules souches adultes ou reprogrammées. Il conviendrait - par respect pour les patients - que la nouvelle loi de bioéthique ne l'aggrave pas.

**A**ujourd'hui, le législateur ne peut décemment pas aborder la révision de la loi comme si rien de majeur ne s'était passé (des malades traités grâce à des cellules souches d'origine non embryonnaire et la découverte des iPS). Depuis la découverte des cellules souches, chacun peut observer concrètement que les progrès thérapeutiques surviennent toujours quand la science et l'éthique font cause commune. Il n'y a pas de contre-exemple, même s'il y a des effets d'annonce, comme celui de Geron qui ne constitue en rien un progrès thérapeutique.

Au nom de quel arbitraire la France dresserait-elle la science et l'éthique l'une contre l'autre ? Pendant combien de temps la complaisance pour le marché imposera-t-elle aux patients de supporter un retard d'investissement dans les cellules souches d'origine non embryonnaire, les seules qui donnent déjà des traitements aux malades aujourd'hui ?